FRC 4 33350

Case FRC 26055

GARE
LE
MORD-AU-DENT.
LISTE
ET NOMS DES MEILLEURS CHEVAUX
DU
MANÉGE.

Leurs qualités, leur savoir faire, et le prix de leurs marchandises.

Exterminez grand Dieu, de la terre où nous sommes,
Quiconque avec plaisir, répand le sang des hommes.
VOLT.

I.er SANTONAX.

RÉPUBLICAIN sévère, qui pour le bien de la France et de son commerce, fit égorger tous les colons et gens de couleurs indistinctement, femmes,

THE NEWBERRY LIBRARY

enfans, vieillards, et partagea ensuite leurs richesses entre lui et ses partisans. On dit que la société pour récompenser cette conduite, vraiment patriotique et désintéressée, lui conférera la couronne civique.

II. LECLERC, (des Vosges.)

Jeune homme qui croit faire des vers comme Voltaire, Patriote, Républicain, Royaliste, Jacobin, Réactionnaire, tout ce qu'on voudra, pourvu qu'on le paie. Depuis le 30 Prairial il hennit en faveur de la liberté de la presse. Tandis qu'après le 18 fructidor, lorsqu'il remplissoit l'emploi honorable d'espion de police, il fit proscrire 30 Journaux comme royalistes. Un coursier du manège le dénonça comme ayant en 93 rapiné la Belgique; mais un autre répondit que voler en 93, en dépouillant les aristocrates, étoit un acte méritoire envers la patrie, qu'au contraire les voleurs de l'an 7 devoient être punis. Après ce raisonnement lumineux le manège passa à l'ordre du jour.

III. ROSSIGNOL.

Général de la Vendée. Grâce aux soins pacifiques de ce Général vraiment Jacobin, la Vendée dura 2 ans, tandis qu'elle n'eut existé que 2 mois. Personne plus que lui ne connoit l'art de se défaire des gens qui lui déplaisent.

IV et V. SERGENT et PANIS.

Ont fait leurs preuves aux journées, à jamais mémorables, des 2 et 3 Septembre. La Société les reçut par acclamation, pour récompenser de pareils services rendus à la patrie.

VI. ANTONELLE.

Noble et Jury du Tribunal révolutionnaire et

Rédacteur du Journal des Hommes libres ; Juge éclairé et impartial, fit l'aveu naif de n'avoir jamais voté au tribunal révolutionnaire que pour la mort ; aussi est-il généralement aimé et chéri dans la Société.

VII. LAVAUX.

Exécuteur servile des ordres de Santonax et bourreau de Saint-Domingue. Ce brave homme croit que l'on ne peut sauver la République sans faire égorger les trois quarts et demi des Français pour conserver le reste. On dit que ce projet philantropique a été renvoyé à une Commission.

VIII. DESTREM.

Ennemi de la Constitution de l'an 3, et ami du gouvernement révolutionnaire. Il espère devenir membre du nouveau Comité de Salut public. Pour des opinions si sages, la Société le nomma son Président.

IX. GUYOMART.

Royaliste en 89, Brissotin au 31 mai, Réactionnaire après le 9 thermidor, et maintenant un des chevaux les plus fougueux du Manège. Ce *petit* grand-homme est tout ce que l'on veut pourvu que les bas-Bretons lisent journellement son nom dans les journaux.)

X. DAVID.

Ex-juge-de-paix, septembriseur connu (on dit que la Société réunit en ce moment le reste de tous les septembriseurs, pour une expédition secrette.

XI. BRIOT.

Jeune réquisitionnaire. En 93, pour passe-tems ré-

volutionnaire, il fit guillotiner, embastiller tous ceux qu'il crut royaliste et contre-révolutionnaires. Les habitans de son département plus difficiles que les chevaux fougueux du Manège, ne l'ont nommé député que pour s'en défaire. Ce grand homme ne pardonne pas aux jeunes gens de Paris d'avoir vengé Ferraut au 4 prairial.

XII. BERTRANT-BARRÈRE.

Ex-Directeur-général des monnaies de France. On dit que la Société l'a nommé à cet emploi pour être chef d'un hôtel des monnaies qu'elle doit établir sur la place de la Révolution. C'est le révolutionnaire le plus pur de l'assemblée, car personne plus que lui, ne peut se vanter d'avoir fait guillotiner, embastiller, fusiller, etc.

XII MÉHÉE.

Plusieurs chevaux du Manège s'opposèrent à sa réception en lui reprochant d'être auteur de la Queue de Robespierre, ouvrage contre-révolutionnaire, dirigé contre ce grand-homme et ses amis; mais lorsqu'on se rappela qu'il avait signé les bons de payement aux ouvriers des 2 et 3 septembre, il fut reçu sans réclamation.

FELIX-LEPELLETIER.

D'AUBIGNY, PACHE BOUCHOTTE.

Tous patriotes de 93 designés pour Conventionnels par Babœuf. Ces républicains attachés au bonheur commun, doivent presenter un projet tendant à partager les biens des royalistes et les distribuer aux membres des comités révolutionnaires pour les récompenser des sacrifices qu'ils ont fait à la patrie.

XV. JOURDAN.

Roi de *piques*. Il veut renverser la coalition avec ces nouvelles armes, son épée se rouillant dans le fourreau. (*Et tu Jordanis conversus es retrorsum.*)

XVI. ROUSSELIN.

Juge au tribunal-révolutionnaire, un des membres les plus fougueux des Jacobins à Troyes, où il fit guillotiner, fusiller plus de 200 personnes. Ce génie prétend que les plus belles journées de la révolution sont les 2 et 3 Septembre, et le 31 Mai; et il regarde comme fatales celles du 9 Thermidor, et du 4 Prairial.

XVI. MENTOR.

Parmi les belles qualités qui distinguent ce sage des autres membres. On remarque qu'il possède un jugement entre ses mains, par lequel il a été condamné à être pendu, comme escroc; il doit remplir la place de grand procurateur national, pour juger à son tour les Thermidoriens et autres royalistes.

XVII. REVERCHON.

Connu par ses missions où il fit périr tous ceux qui ne lui rendaient pas les honneurs que l'on doit à un proconsul.

XVIII. DOPSENT.

Ex-président du tribunal révolutionnaire, il doit ren-

trer dans cette place dans un nouveau tribunal que la Société doit établir.

XIX JORRY,

Excellent pour les coups de mains, personne, comme lui ne connoît l'art d'assassiner, il a été nommé à l'unanimité, chef des coupes-jarets qui doivent executer un 2 et 3 septembre, sur tous les points de la France.

XX DROUET.

Grand partisan du Bonheur comun et de la loi agraire, M. de Biozat prouva que l'on pouvoit rétablir la constitution de 93 sans renverser celle de l'an 3. D'après cette logique il fut acquité.

XXI. CHRETIEN.

Limonadier et juré du tribunal révolutionnaire, il doit servir des rafraîchissemens à la société dans les crânes des guillotinés.

XXII. LEBOIS et DEMAILLOT,

Tous deux journalistes *estimables* qui ne demandent pour le moment que cinquante mille têtes, et qui par la suite augmenteront le nombre; le premier est connu par le courage qu'il montre en continuant les journaux *aimables* de Marat et du Père Duchesne.

XXIII. ROCHER.

Concierge de Louis XVI, ce fut lui qui fit présenter

la tête encore enseglantée de Madame de Lamballe à la ci-devant reine, il encouragea les septembriseurs qui passoient les 2 et 3 septembre devant la porte du Temple en leur payant à boire ; par récréation, il alloit tous les jours à la place de la révolution pour jouir du spectacle des têtes qui tomboient.

XXIV. MAMAIN,

Arracha le cœur de madame de Lamballe, après l'avoir assassiné patriotiquement.

XXV. VATAR et sa femme,

Couple charmant unis par le sang, outre qu'ils sont imprimeurs du journal des *Hommes Libres* et du nouveau département' ils sont connus par l'attachement qu'is ont montré à Robespierre et à l'armée révolutionnaire.

XXVI.

Tous les ex-membres du comité révolutionnaire du Bonet rouge. Après le 9 thermidor, ils furent condamnés au tabouret et aux fers comme ayant volé et assassiné dans leurs *augustes* fonctions ; mais on prouva depuis que l'on pouvoit voler et assassiner *patriotiquement* et ils furent *amnistiés*.

XXVII.

Fusil, Michot, Saint-Amant, Dugazon, etc. etc. et autres baladins, doivent servir de récréations à la société dans ses momens de loisirs ; ils doivent représenter à leurs théâtres la *Bénédiction des Poignards des*

576

2 et 3 septembre, les Martyrs de Robespierre, Carrier et Marat aux Champs-Élysées.

XXVIII.

RICORS, LAIGNELOT, THURIOT, ROBERT-LINDET.

Ex-conventionnels et membres des comités de gouvernement. Ils sont désignés comme membres d'une convention calquée sur celle de Babœuf, et complices.

XXIX. LEBORGNE.

Député de St.-Domingue. Rochambot, dans ses mémoires, dit que cet honnête homme, pour rendre service à une dame de St.-Domingue, lui a volé une bague de diamant. Par la suite ayant pris goût à ce métier, il renouvella une petite expédition chez le Général; qui l'invita d'aller se faire pendre ailleurs.

XXX.

On attend avec impatience Vadier et ses 60 ans de vertus: il doit remplir les fonctions d'accusateur-public au nouveau tribunal révolutionnoire, en remplacement de Fouquier-Tinville.

LOUIS VÉRITÉ.

Se distribue rue Percée.